



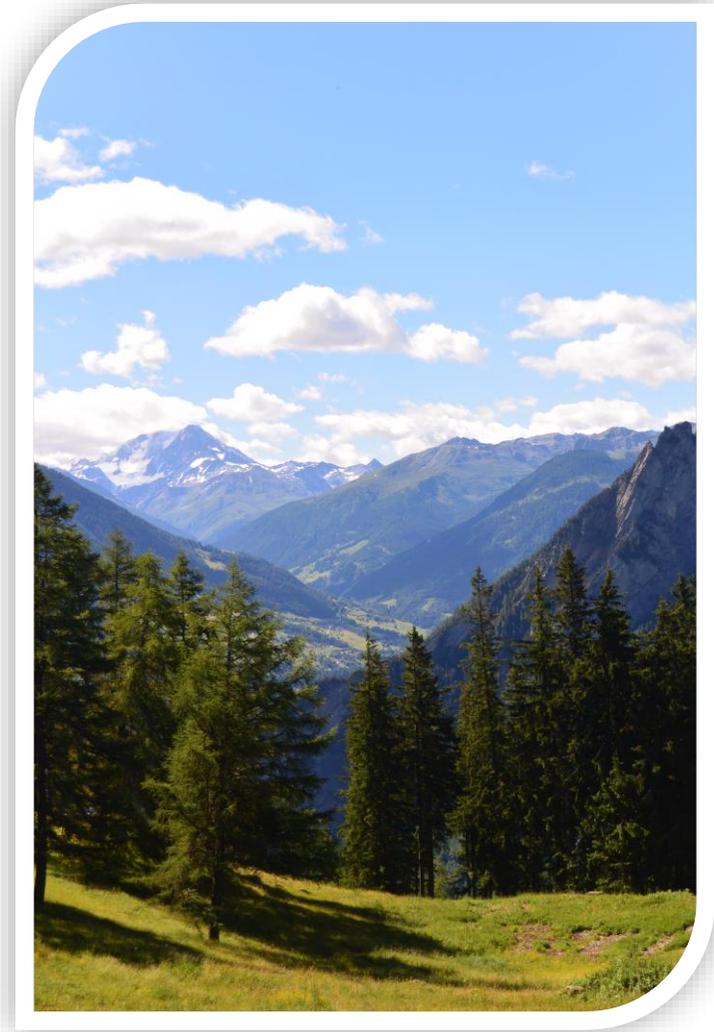
# **Forêt Valais**

## **L'association des propriétaires de forêts valaisannes**

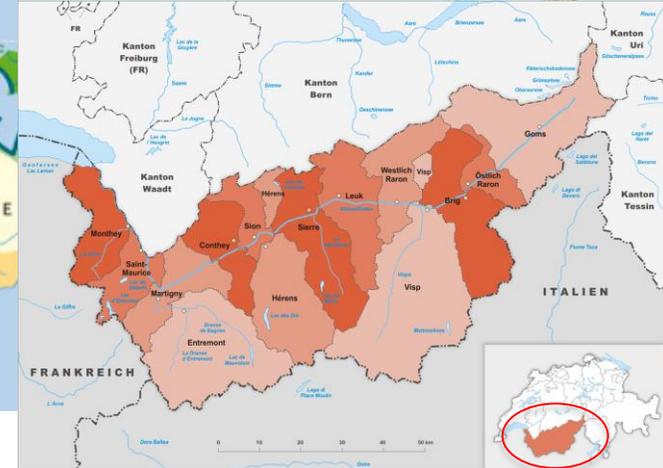
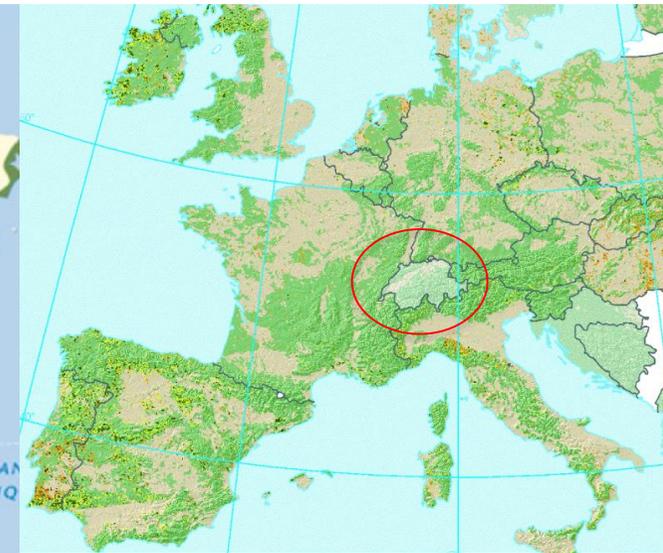
Genève, 6 juin 2018

# Forêt Valais / Walliser Wald

1. La forêt valaisanne
2. Les bourgeoisies
3. Les devoirs et contraintes
4. L'organisation forestière
5. Forêt Valais



# Forêt Valais / Walliser Wald



A l'échelle mondiale...

# La forêt valaisanne

## Dans un monde idéal la forêt se suffit à elle-même.

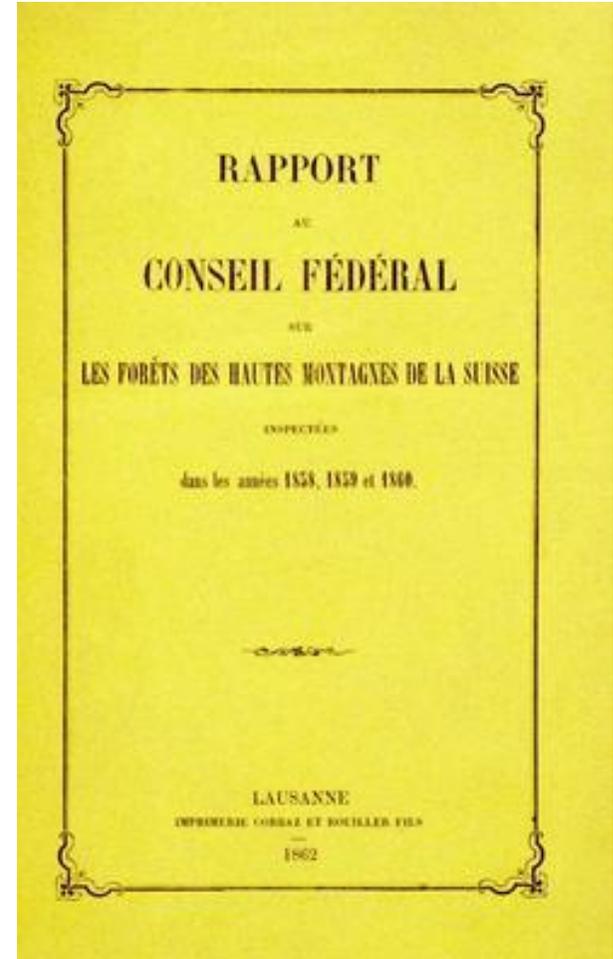
- En Valais la topographie du canton et la densité d'utilisation du territoire implique de maintenir nos forêts dans un état qui leur permettent de remplir leurs fonctions de manière optimale et sans interruption.
- Par un processus de rajeunissement continu, la fonction de protection est garantie indépendamment des menaces possibles.
- Les forestiers pratiquent une sylviculture fondée sur les principes du développement durable.
- Outre les aspects économiques, les aspects environnementaux et sociaux font partie intégrante de la réflexion.



# La forêt valaisanne

## Les lois forestières

- Dès le Moyen Age les villes édictèrent des règles sur la protection et l'exploitation des forêts dont elles s'assurèrent la possession.
- elles promulguèrent des mandats contre les défrichements et les délits forestiers, surtout afin de garantir leur approvisionnement en bois de chauffage et en bois d'œuvre.
- la Société forestière suisse, fondée en 1843, fit dresser un rapport sur les forêts de montagne.
- La loi fédérale visait en premier lieu la conservation et l'extension des forêts protectrices, ainsi que la garantie de leur exploitation à long terme.



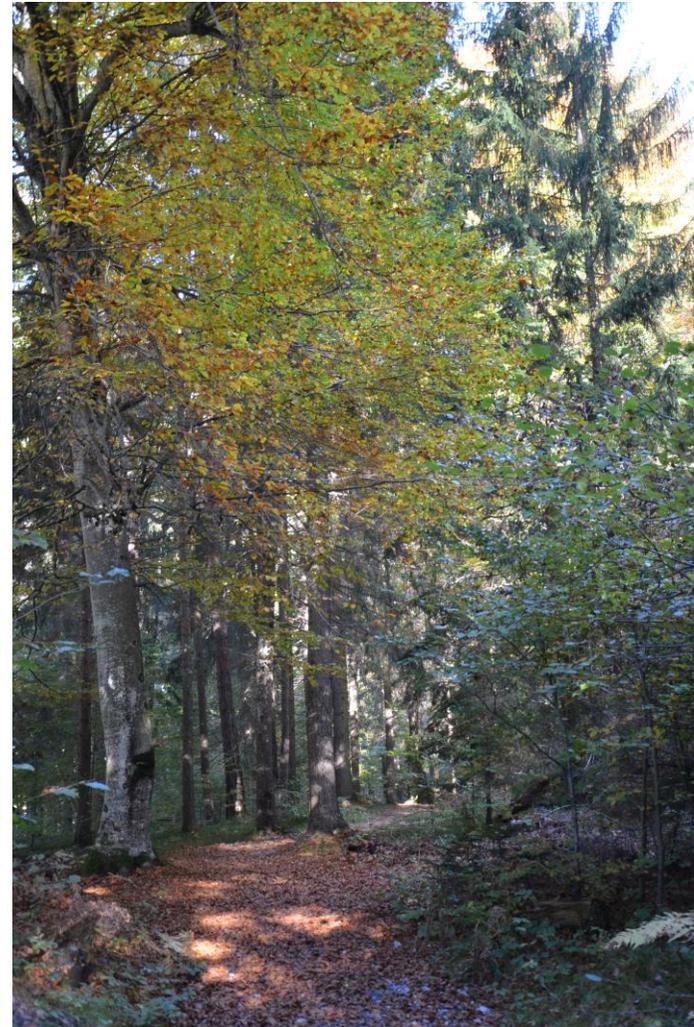
# La forêt valaisanne

## Suisse:

- 1.2 millions d'hectares de forêts
- 4.6 millions de m3 exploités

## Valais:

- 109'000 ha de forêts ce qui représente  $\frac{1}{4}$  de la superficie du canton
- 92% de résineux
- 87% de la surface exerce une fonction de protection spéciale



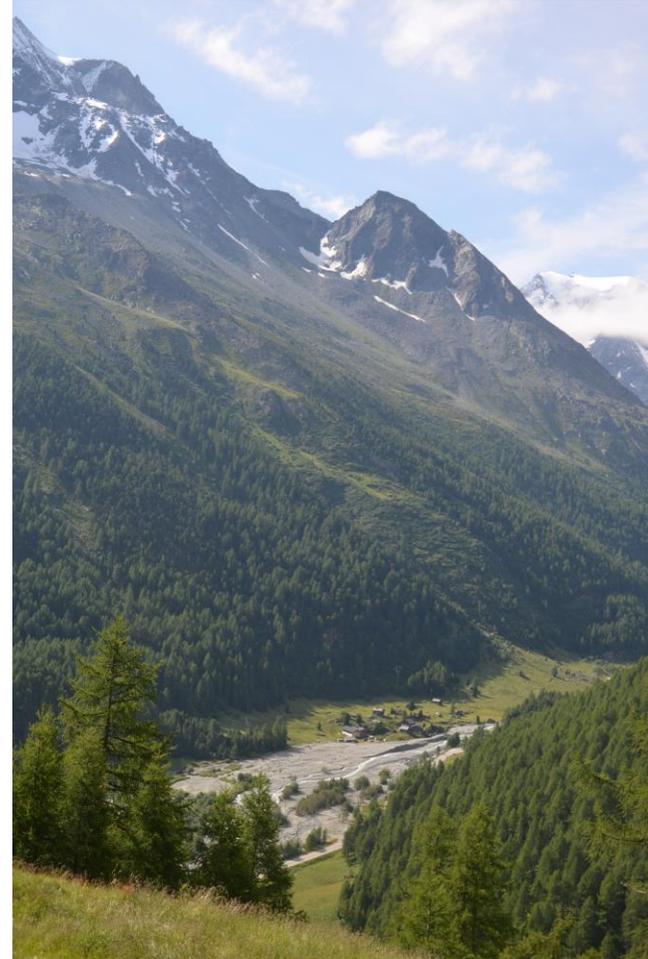
# La forêt valaisanne

## Valais:

- 1'600 ha traités par année
- 144'000 m<sup>3</sup> exploités (dont 40'000 m<sup>3</sup> laissés en forêt pour des raisons liées à la biodiversité, à des mesures de protection mais également pour des raisons économiques )

## Particularité :

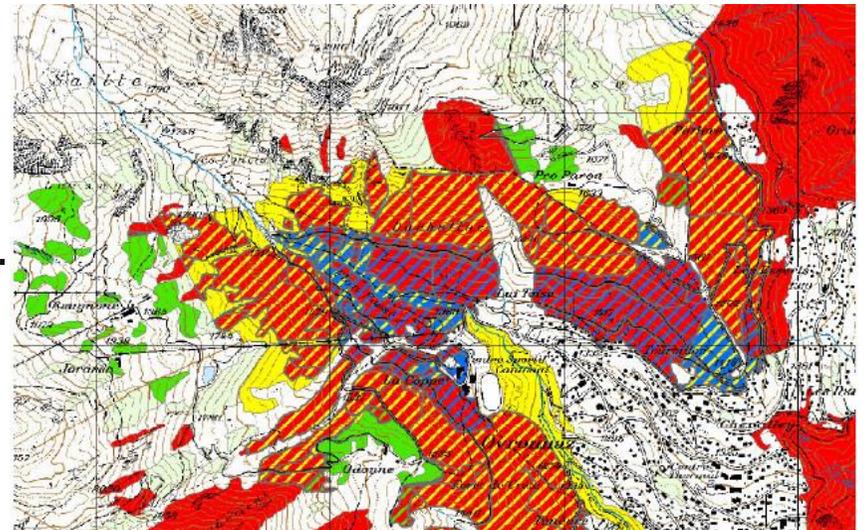
- 85% des forêts appartiennent aux Bourgeoisies



# La forêt valaisanne

## La planification forestière

- Les forêts valaisannes, de par leur étendue et les fonctions qu'elles remplissent, représentent un capital d'importance.
- La gestion d'un tel patrimoine ne saurait se concevoir sans planification.
- chaque année, notre canton compte un millier d'hectares de forêt supplémentaire.
- Les régions de montagnes et les terres agricoles sont concernées par cette emprise.



# La forêt valaisanne

## La gestion des dégâts

- La forêt peut subir des dégâts de type biotique (parasites) ou abiotique (ouragans, avalanches, feux).
- Il existe une relation étroite entre les conditions climatiques et les risques de dégâts.
- Les interventions ont pour but d'éviter des dommages consécutifs (chutes d'arbres, pullulation des parasites) et de créer les conditions pour une régénération rapide des surfaces endommagées.



# La forêt valaisanne

## La Biodiversité en forêt

- La forêt joue un rôle primordial pour le maintien de la biodiversité en Suisse.
- De nombreuses mesures sont intégrées dans la gestion de nos forêts pour favoriser les milieux naturels.
- La création de réserves naturelles  
La valorisation des lisières et le bois mort laissé sur place font parties de ces mesures.



# Forêt Valais / Walliser Wald

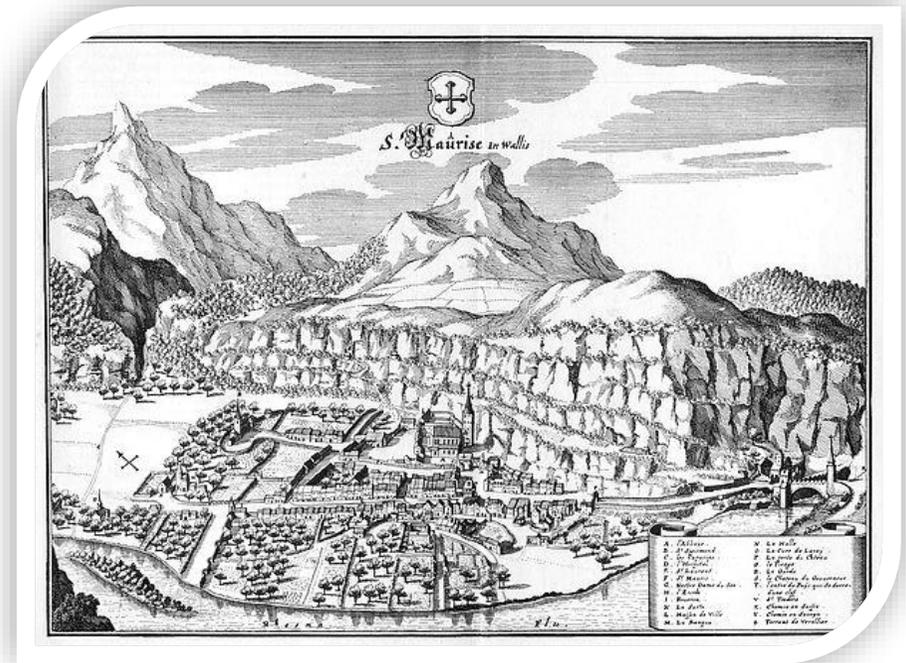
1. La forêt valaisanne
2. Les bourgeoisies
3. Les devoirs et contraintes
4. L'organisation forestière
5. Forêt Valais



# Les bourgeoisies

## Du XIIIème siècle à 1848...

- Le mot Bourgeoisie qui indique l'appartenance à un lieu désignait l'union des habitants d'un même bourg soudés par un fort esprit d'entraide et de solidarité.
- En Valais, l'institution bourgeoisiale remonte au XIIIème siècle.
- Jusque-là, les Bourgeoisies étaient les seules à pouvoir régler les affaires communautaires et la gestion des biens du bourg.



# Les bourgeoisies

## De 1848 à nos jours...

- L'Etat fédéral et la naissance des communes municipales – dans lesquelles tous les citoyens domiciliés peuvent dorénavant exercer leurs droits politiques – a signé le glas de nombre d'entre elles, surtout dans les cantons protestants.
- Dans ceux, catholiques et particulièrement en Valais où elles sont encore actives, les Bourgeoisies continuent d'exister en parallèle des communes.

## Et des chiffres :

- 141 bourgeoisies en Valais
- 42 disposent d'un Conseil indépendant



# Les bourgeoisies

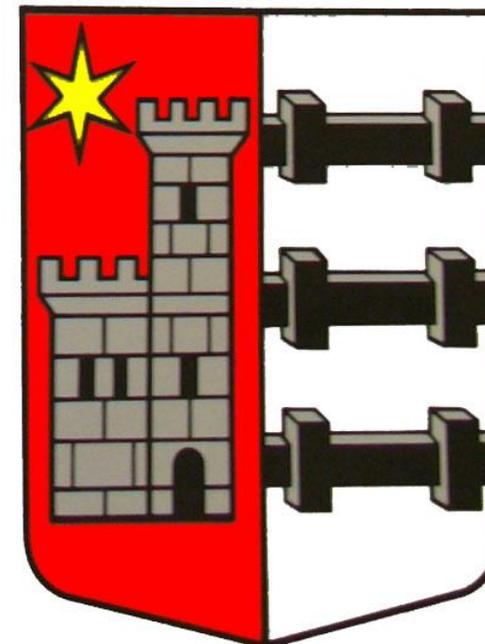
## Les armoiries valaisannes

### BARMAN

*Nom tiré du lieu-dit Barmaz signifiant : grotte, abri sous roche. Famille originaire de Vérossaz où elle est citée dès 1286, et qui a essaimé dans toute la région. Jean, fils de Pierre, reçu Bourgeois de Saint-Maurice le 20 mai 1657 (500 florins), est l'auteur d'une famille très nombreuse.*

### Prérogative

*Jusqu'en 2008, elles restèrent encore seules responsables d'accorder – ou non – la nationalité suisse.*



*Ces armes, de caractère italien, appartiennent à la branche patricienne éteinte et furent peut-être créées pour l'un des officiers que cette famille a donnés au service du Piémont dès la fin du XVIIe siècle. Le château fort et les fasces bretessées (représentant des murailles crénelées) sont des allusions militaires.*

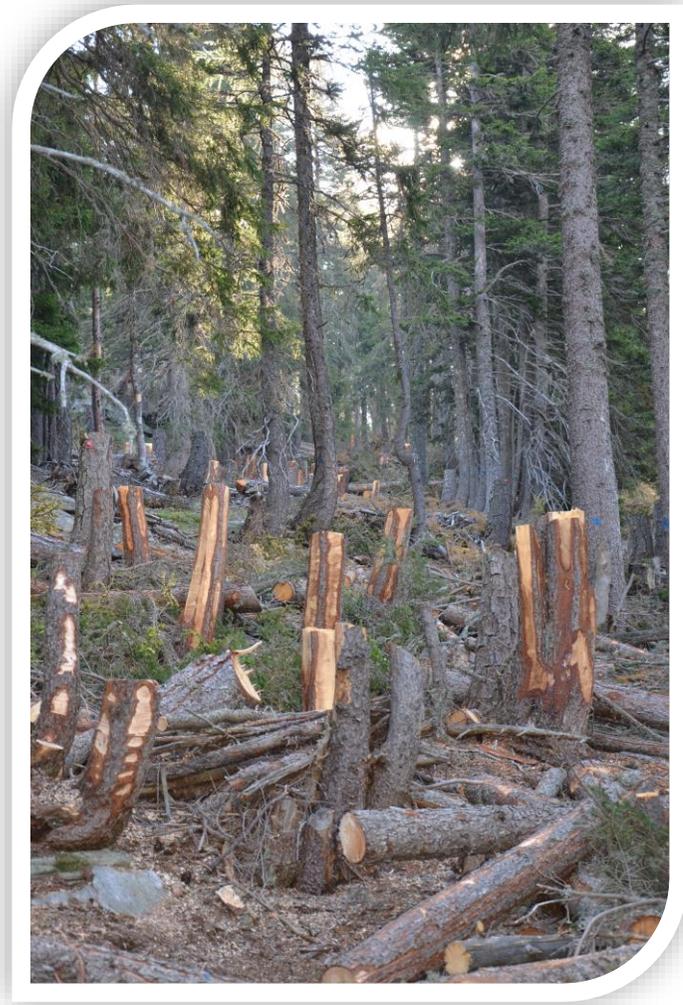
# Les bourgeoisies

## Leur fonctionnement

- Les Bourgeoisies remplissent un rôle important dans le maintien, la gestion et la sauvegarde du patrimoine tels que les forêts, les terres agricoles, les alpages et certains bâtiments historiques.
  - Elles sont les garantes des traditions.
  - Elles ne perçoivent pas d'impôts, de ce fait seuls les revenus de leurs biens permettent de couvrir leurs frais de fonctionnement.
  - Il y a encore peu le revenu des forêts et des terres agricoles assurait la pérennité des Bourgeoisies.
  - Contrairement aux Communes Municipales elles ne gèrent pas les autres aspects tels que les écoles, la sécurité, les infrastructures, les institutions sociales, etc.
- 
- Bon nombre de Bourgeoisies ont été absorbées par les Communes politiques, faute de moyens financiers ou organisationnels.

# Forêt Valais / Walliser Wald

1. La forêt valaisanne
2. Les bourgeoisies
3. Les devoirs et contraintes
4. L'organisation forestière
5. Forêt Valais



# Devoirs et contraintes

## Les devoirs sont nombreux

- Les propriétaires de forêts sont tenus de lutter contre les organismes nuisibles et néophytes
- Les propriétaires de forêts intègrent des mesures visant à améliorer l'espace vital du gibier.
- Si la gestion de la forêt est manifestement négligée, le service ordonne les mesures nécessaires, aux frais du défaillant.
- Les vides doivent être reboisés dans un délai raisonnable.



# Devoirs et contraintes

## Les contraintes

- La forêt doit être gérée de manière durable par la pratique d'une sylviculture proche de la nature, afin de garantir l'ensemble de ses fonctions.
- La topographie qui rend complexes et coûteuses les interventions.
- La situation économique du marché du bois nécessitant de faire appel aux subventions, ce qui influence le pouvoir de décision des propriétaires.



# Forêt Valais / Walliser Wald

1. La forêt valaisanne
2. Les bourgeoisies
3. Les devoirs et contraintes
4. L'organisation forestière
5. Forêt Valais



# Forêt Valais / Walliser Wald

## Art. 7 Triages forestiers

- Afin de garantir, dans le domaine forestier, l'accomplissement des tâches légales et d'intérêt public au niveau communal et régional, les arrondissements sont divisés en **triaux formés d'un ou plusieurs propriétaires de forêts**. Les communes municipales peuvent adhérer au triage.
- **Les triages doivent être dimensionnés de manière à permettre l'engagement d'un garde forestier à plein temps**. La formation de triages comprenant plusieurs propriétaires de forêts est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.
- Le Conseil d'Etat peut contraindre les propriétaires de forêts à la formation d'un triage commun, lorsque l'accomplissement des tâches de police et de gestion forestière l'exige.

# Forêt Valais / Walliser Wald

## Infrastructures forestières

- Le canton peut soutenir les triages lors de la construction des centres forestiers.
- La forêt est desservie par un réseau de routes de près de 2'500 km indispensables pour assurer l'accès et l'engagement de moyens de débardage.
- Le canton soutient la construction et la réfection du réseau des routes forestières dans la mesure où il sert à la gestion de forêts de protection.



# Forêt Valais / Walliser Wald

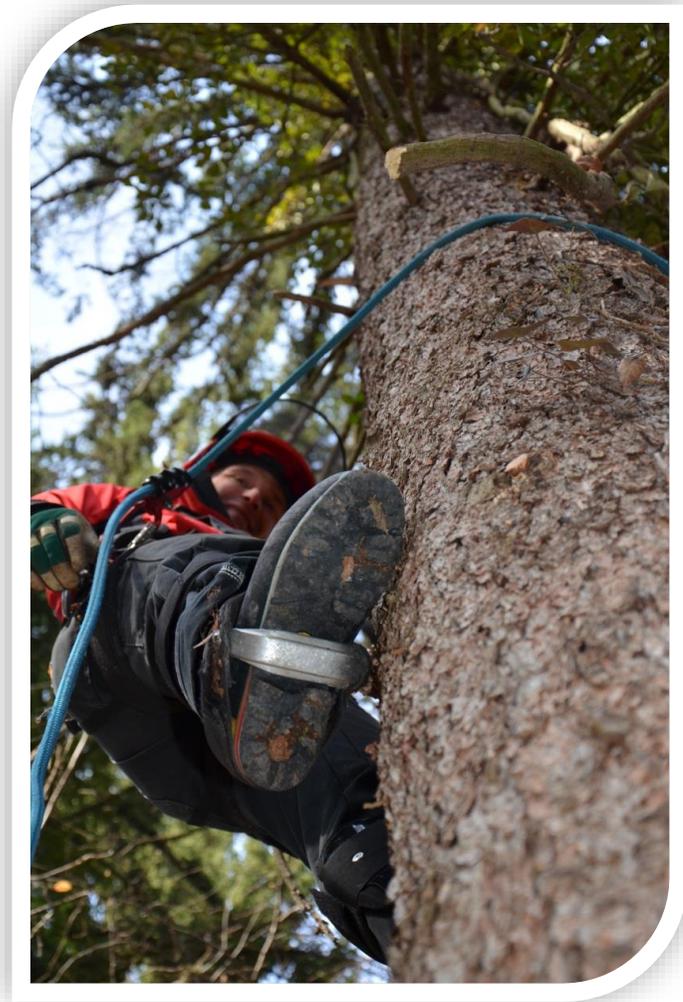
## Esprit d'entreprise - Diversification

- Les activités forestières en Valais sont saisonnières. Il n'est donc pas toujours possible de garantir le plein emploi pour le personnel forestier qui est parfois affecté temporairement à des activités touristiques ou à des travaux d'entretien auprès des communes.
- Les triages ayant opté pour une gestion d'entreprise diversifiée bénéficient de structures permettant des activités annexes l'hiver ou en période de mauvais temps.



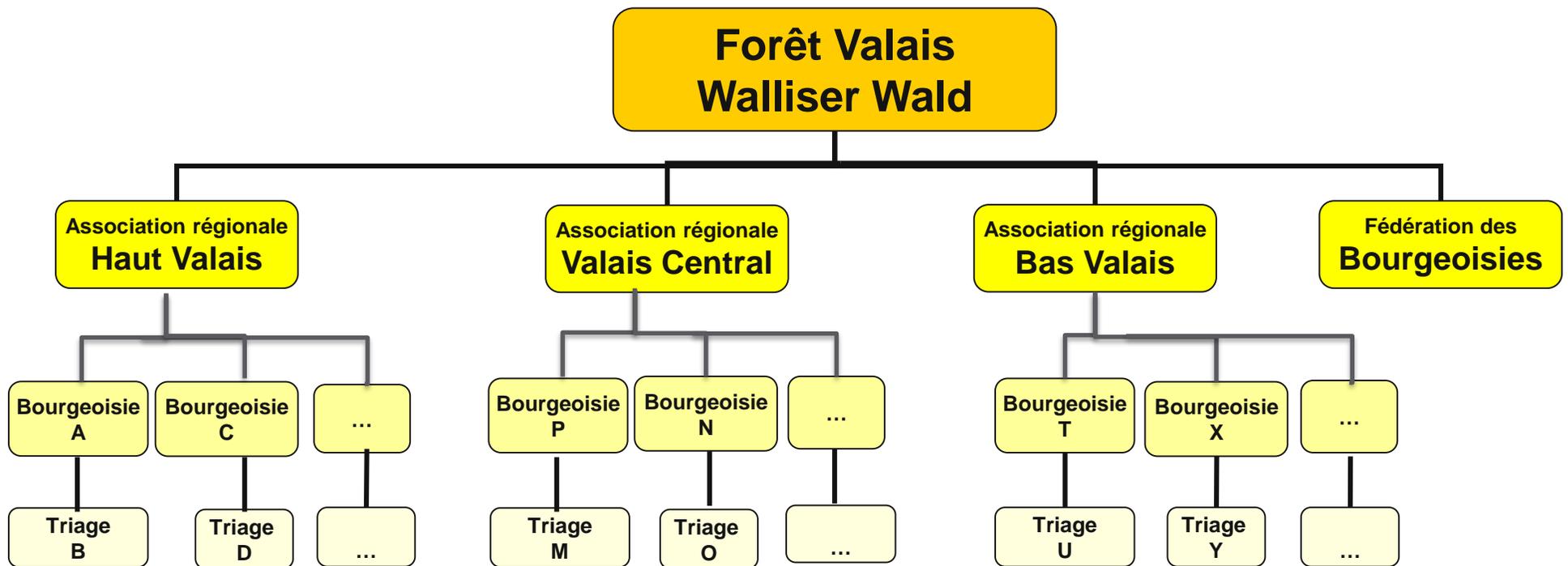
# Forêt Valais / Walliser Wald

1. La forêt valaisanne
2. Les bourgeoisies
3. Les devoirs et contraintes
4. L'organisation forestière
5. Forêt Valais



# Forêt Valais / Walliser Wald

- Création en 1996 sous le nom de CAFOR



# 4.1 Formation

Forêt Valais, qui est l'association faitière des propriétaires de forêts, permet de regrouper les forces pour la réalisation de tâche communes.

Notamment dans la :

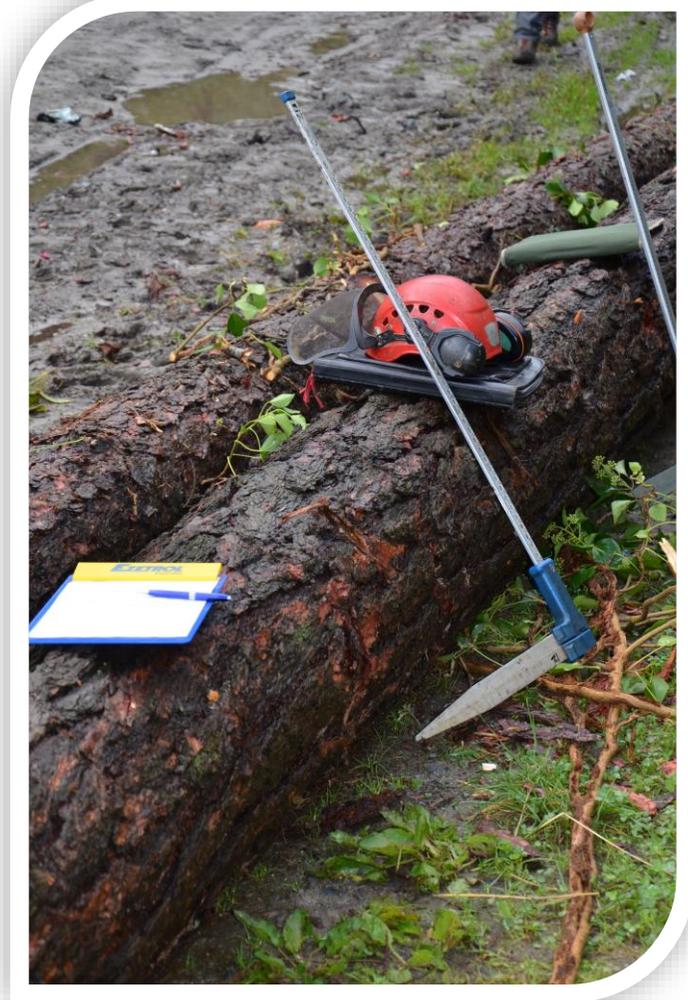
- Formation de base CFC et AFP
- Formation continue
- Promotion des formations forestières ES, HES et EPF



## 4.2 Gestion forestière

Elle apporte également sa contribution en soutenant les triages par la mise sur pieds de :

- Séances d'informations
- Planification forestière
- Certification
- Outils de gestion (mémento, logiciels...)



## 4.2 Gestion forestière

Forêt Valais contribue également à la défense des intérêts des propriétaires de forêts par des actions plus ciblées telles que :

- Campagnes de communication dans la presse écrite, radio et télévisuelle.
- Actions ponctuelles
- Expositions itinérantes
- Projets divers



# 4.3 Communication

Rapport annuel

Site internet

Newsletter

Facebook

Lobbying

Représentation

...



## 4.4 CCT - Convention



CCT (Convention Collective de Travail)

2013-2018

2018-2023

Contrôles

## 4.4. CCT – santé des travailleurs

La moyenne d'âge des forestiers en activité justifie que des mesures soient proposées telles que:

- Cours auprès de l'EPASC
- Cours «fit for work»
- Bilans médico-sportifs
- Prise en charge spécialisée



# La Forêt...

Que ce soit en Valais, ou ailleurs dans le monde, la Forêt mérite qu'on la respecte.



Elle mérite également qu'on lui donne les moyens de répondre aux attentes de la population et de ses habitants.



La forêt, c'est la vie...

*Merci de votre attention.*



**Merci de votre attention !**

**Pour plus d'info:**

**[www.foretvalais.ch](http://www.foretvalais.ch)**